



**Experts Forestiers**

*Agrés par le CNEFAF*

La Fontclaire

F 19200 SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX

☎ : 05 55 72 16 51

📠 : 05 55 72 50 10

Thibaut GIRARD

05 55 72 16 51

[thibaut.girard@cabinet-coudert.com](mailto:thibaut.girard@cabinet-coudert.com)

[www.cabinet-coudert.com](http://www.cabinet-coudert.com)



## **OBJET : Inventaire de végétations aux abords des lignes HTA**

ENEDIS a l'obligation de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite, et d'autre part la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Pour cela, ENEDIS applique les dispositions édictées par l'arrêté interministériel en vigueur, qui fixent, entre autres, une distance minimale dite "zone interdite" entre la végétation et les réseaux de distribution d'énergie électrique.

Pour être en accord avec cet arrêté, ENEDIS doit inventorier la végétation qu'il est nécessaire de couper afin de respecter ces distances.

Votre commune est concernée par cet inventaire de végétations. Il aura à court et moyen terme une incidence directe sur la qualité de la distribution de l'électricité sur votre territoire.

En tant que Cabinet d'Experts Forestiers, notre entreprise est chargée de réaliser ces inventaires sur les différentes lignes de votre commune. Pour cela une équipe de techniciens sera sur place **durant le mois de Novembre**.

Nous sommes bien entendu placés sous le contrôle direct de l'agence d'exploitation qui gère votre territoire.

**Nous comptons sur votre implication et celles de vos services afin de faciliter la réussite de cet inventaire au service de la qualité du service public de distribution de l'électricité.**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter votre Interlocuteur Privilégié habituel ENEDIS.